

## ETAT ANNUEL DES INDEMNITÉS DES ÉLUS COMMUNAUX – ANNÉE 2022

ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL	Indemnités annuelles brutes perçues au titre du mandat de conseiller municipal		
	<i>Indemnités de fonction perçues</i>	<i>Remboursement de frais</i>	<i>Avantages en nature</i>
ASSELIN Françoise Adjointe	15 671,62 €	Néant	Néant
CAPELLE Cyrille Adjoint à compter du 11/05/2021	15 671,62 €	Néant	Néant
COURTOIS Gaëlle – Conseillère municipale	4701,41 €	Néant	Néant
DECOUDRE Joël – Adjoint	15 671,62 €	Néant	Néant
DUPUIS Pascale – Adjointe	15 671,62 €	Néant	Néant
DURY Patrick – Adjoint	15 671,62 €	Néant	Néant
GOIK Willy – Conseiller municipal	4701,41 €	Néant	Néant
KLOTZ Isabelle – Adjointe	15 671,62 €	Néant	Néant
LESUEUR Christine Maire	37 611,78 €	Néant	Néant
MARTIN Thiéry – Adjoint	15 671,62 €	Néant	Néant
MARTIN Brigitte – Conseillère municipale	4701,41 €	Néant	Néant

Mention RGPD :

L'état annuel relatif au versement des indemnités des élus est un traitement de données personnelles géré par la commune de FORGES LES EAUX en sa qualité de responsable de traitement. Les informations personnelles collectées sont obligatoires et nécessaires à la commune pour répondre à une obligation légale. Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles, ou de les faire rectifier. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande par mail à l'adresse suivante : [accueil@forgesleaux.fr](mailto:accueil@forgesleaux.fr). Si vous estimez que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.